

Dossier à retourner au :	Service Scolarité 3me Cycle Campus de Fouillole BP 145 – 9714 POINTE A PITRE CEDEX Contact : 0590 48 30 25– Fax : 0590 48 30 28 e-mail : venise.opet@univ-antilles.fr
Avant le :	15 octobre pour le semestre de mai 15 avril pour le semestre de novembre

DOSSIER DE CANDIDATURE PARCOURS HORS SUBDIVISION ANTILLES-GUYANE

NOM – PRENOM – NOM D’EPOUSE	
DATE et LIEU DE NAISSANCE	
N°SECURITE SOCIALE	
ADRESSE PERSONNELLE	
TELEPHONE PERSONNEL	
E-MAIL	
CHU DE RATTACHEMENT (contact Etablissement)	
ECN	
Année :	Rang de classement :
DES D’INSCRIPTION	
ANCIENNETE DE FONCTION (Nombre de stages validés au moment de partir en stage hors subdivision)	

Date :

Signature :

Cadre réservé à l’administration

Décision de la commission des Antilles-Guyane

Favorable

Défavorable, motif :

ANNEXE 1

AVIS DES COORDONNATEURS

Après demande exprimée auprès des deux coordonnateurs par l'interne
(CV + lettre de motivation à la charge de l'interne)

COORDONNATEUR ANTILLES GUYANE DE LA SPECIALITE	COORDONNATEUR DE L'UFR D'ACCUEIL DE LA SPECIALITE
Je soussigné	Je soussigné
Coordonnateur de la spécialité :	Coordonnateur de la spécialité :
Autorise l'interne A effectuer au sein de la subdivision les semestres suivants (selon que le DES soit en 4 ans ou plus) :	
<u>DES de 4 ans (2 semestres)</u> <input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2020 à AVRIL 2021 <input type="checkbox"/> MAI 2021 à OCTOBRE 2021	<u>DES de 5 – 6 ans (3 semestres)</u> <input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2020 à AVRIL 2021 <input type="checkbox"/> MAI 2021 à OCTOBRE 2021 <input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2021 à AVRIL 2022
Signature coordonnateur Antilles Guyane	Signature coordonnateur d'accueil
Date : Cachet : Signature :	Date : Cachet : Signature :

NB : Si stage sur plusieurs subdivisions, remplir autant d'annexe 1 que d'UFR de destination

ANNEXE 2
DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION
AVIS DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER (UNIVERSITAIRE)
AVIS DU DIRECTEUR DE L'U.F.R. DES SCIENCES MEDICALES
DE LA SUBDIVISION D'ACCUEIL

DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER (UNIVERSITAIRE) D'ACCUEIL	DIRECTEUR DE L'UFR DES SCIENCES MEDICALES D'ACCUEIL
Je soussigné	Je soussigné
Directeur du	Directeur de
.....
Autorise l'Interne	Autorise l'Interne
A accomplir les semestres de :	A accomplir les semestres de :
<input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2020 à AVRIL 2021	<input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2020 à AVRIL 2021
<input type="checkbox"/> MAI 2021 à OCTOBRE 2021	<input type="checkbox"/> MAI 2021 à OCTOBRE 2021
<u>et</u> pour les DES 5-6 ans	<u>et</u> pour les DES 5-6 ans
<input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2021 à AVRIL 2022	<input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2021 à AVRIL 2022
Au sein de mon établissement hospitalier	Dans la subdivision de
Date :	Date :
Cachet :	Cachet :
Signature :	Signature :

- Sous réserve de la décision de la commission -

**NB : les éléments de rémunération restent à la charge du C.H.U de rattachement
de la Subdivision d'origine, c'est à dire Antilles Guyane**

ANNEXE 3
DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION
AVIS DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER (UNIVERSITAIRE)
AVIS DU DIRECTEUR DE L'U.F.R. DES SCIENCES MEDICALES
DE LA SUBDIVISION DES ANTILLES GUYANE

DIRECTEUR DU CHU ANTILLES GUYANE DE RATTACHEMENT	DIRECTEUR DE L'UFR DES SCIENCES MEDICALES ANTILLES GUYANE
Je soussigné	Je soussigné Raymond CESAIRE
Directeur du	Directeur de l' UFR des Sciences Médicales des Antilles
Autorise	Autorise
A accomplir les semestres de :	A accomplir les semestres de :
<input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2020 à AVRIL 2021	<input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2020 à AVRIL 2021
<input type="checkbox"/> MAI 2021 à OCTOBRE 2021	<input type="checkbox"/> MAI 2021 à OCTOBRE 2021
<u>et</u> pour les DES 5-6 ans	<u>et</u> pour les DES 5-6 ans
<input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2021 à AVRIL 2022	<input type="checkbox"/> NOVEMBRE 2021 à AVRIL 2022
Dans la subdivision de	Dans la subdivision de
Date :	Date :
Cachet :	Cachet :
Signature :	Signature :

- Sous réserve de la décision de la commission -

**NB : les éléments de rémunération restent à la charge du C.H.U de rattachement
de la Subdivision d'origine, c'est à dire Antilles Guyane**